

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

Pour la création d'un nouvel ambon

- Thèmes - Art sacré - L'art sacré - Aménagement liturgique - Ambon -



Date de mise en ligne : jeudi 12 juin 2008

Présentation Générale du Missel Romain

Ambon

309. La dignité de la parole de Dieu requiert qu'il y ait dans l'église un lieu adapté à sa proclamation et vers lequel, pendant la liturgie de la Parole, se tourne spontanément l'attention des fidèles.

Il convient en règle générale que ce lieu soit un ambon fixe et non un simple pupitre mobile. On aménagera l'ambon, en fonction des données architecturales de chaque église, de telle sorte que les fidèles voient et entendent bien les ministres ordonnés et les lecteurs.

C'est uniquement de l'ambon que sont proclamés les lectures, le psaume responsorial et l'annonce de la Pâque ; on peut aussi y prononcer l'homélie et les intentions de la prière universelle. La dignité de l'ambon exige que seul le ministre de la Parole y monte.

Il convient qu'un nouvel ambon soit béni avant d'être mis en service pour la liturgie, selon le rite prévu dans le Rituel romain.

Programme pour la création d'un ambon

I- La nécessité :

L'ambon actuel du chœur de célébration de l'église de Saint-..., construit en 19... présente l'inconvénient de masquer le chœur à un certain nombre de paroissiens de l'aile gauche de l'assistance dans la nef. Il est donc décidé de procéder au changement de l'ambon afin de le remplacer par un ouvrage plus léger et plus fin, réduisant au maximum les obstacles à la vision de l'ensemble du chœur, tout en conservant les caractères propres indispensables à la présence permanente de la Table de la Parole.

II- La fonction :

Il s'agit de l'ambon principal du chœur de célébration principal de l'église paroissiale. La représentation devra donc être exemplaire.

La situation :

Situé à droite de l'autel, projeté en avant vers l'assistance, le lecteur de la Parole doit être vu et entendu de tous. Sa situation dans l'architecture du sol du chœur, devra également indiquer sa mission primordiale dans le déroulement de la liturgie de la Parole. On réservera autour de l'ouvrage les surfaces libres nécessaires pour permettre le déroulement des processions et encensements. On y prévoira aussi, dans l'environnement proche, la présence de deux cérophéraires. L'accès de deux personnes de front, devra être aisé, soit à partir de sanctuaire (espace du

chSur), soit à partir de l'assemblée, en facilitant le croisement des lecteurs qui quittent et qui montent simultanément à l'ambon.

Le pupitre :

Il sera suffisamment important pour accueillir de façon stable les livres liturgiques les plus importantes (format in-quarto) ouvert.

Les dessertes :

L'ambon sera desservi par des petites surfaces discrètes permettant de déposer des documents utiles pour la célébration. (Feuillets divers, rituels particuliers). Ces documents ne sont en dépôt sur la ou les dessertes que lors des cérémonies, les documents cités ne sont pas en dépôt permanent. Ils sont directement à portée de main.

La sécurité :

On prendra soin de sécuriser le lieu si l'emplacement des lecteurs vient à surplomber de plus de 45cm, le plan de circulation ordinaire.

Les lecteurs :

Les lecteurs sont habituellement des personnes adultes, homme ou femme. Le lecteur y est généralement seul. Cependant, il arrive que lors de célébrations particulières, 2 ou 3 personnes doivent se tenir ensemble à l'ambon. De même, il faut que des enfants puissent accéder facilement à l'ambon et y tenir une stature souhaitable comme lecteur, c'est à dire être vus et entendus de tous.

III- Les proportions :

Les proportions découleront du caractère fort et primordial de la Table de la Parole, et tiendra compte des dimensions spécifiques du volume de l'église elle-même.

Le lecteur devra être vu de tous, ce qui limitera la hauteur du pupitre au minimum requis, pour assurer la bonne visibilité d'un lecteur qui mesure en moyenne 1,68 m. Le pupitre sera d'une hauteur moyenne de 1,30 m, voir, d'une hauteur réglable. La ou les dessertes, discrètes, seront facilement accessibles par un seul geste de main pour éviter un mouvement disgracieux du corps.

V- La construction :

Afin d'alléger l'ouvrage au maximum, et permettre la vision de l'Autel pour le plus grand nombre, il semble que l'usage du métal soit judicieux pour réduire l'encombrement.

La stabilité et la fixité du pupitre devront être parfaites.

Le mode de fixation au sol sera étudié pour permettre le changement de la moquette ou toute autre intervention (nettoyage de sol, etc&)

Pour la création d'un nouvel ambon

La construction devra prendre en compte que l'orateur ou le lecteur à l'ambon, risque de s'appuyer de tout son poids sur le pupitre. L'étude de stabilité devra prendre en compte cette éventualité. La fixité est requise dans les mêmes conditions, pour les éventuels desserts et garde-corps. La voix du lecteur devra être portée à tous. Actuellement, elle l'est à l'aide de micros. Leurs emplacements et leurs dimensions devront être soigneusement étudiés.

Les chocs éventuels de toute origine sur la structure de l'ambon, ne devront en aucun cas se transmettre dans les micros.

Dans toute la mesure du possible, on évitera la nécessité d'un pied porte-micro rapporté. On veillera également au débranchement aisé des micros et de leurs alimentations.

L'éclairage devra permettre de lire les textes posés sur le pupitre sans aucune ombre, avec une valeur minimum de 300 lux, sur le plan de lecture. Le lecteur devra être éclairé pour être vu et reconnu de tous.

Le bord inférieur du pupitre sera muni d'un arrêt sur toute sa longueur, afin que les documents ne glissent pas par terre, compte tenu de la pente nécessaire pour une bonne lecture sans se pencher.

Le traitement de surface des bords du pupitre sera prévu de façon à palier aux agressions de toutes natures, tels que les chocs, les traces de sueur des mains, etc.&

Source : Commission Diocésaine d'Art Sacré de Paris, 04 Octobre 2005